

*Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 10 novembre 2022*

---

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 16 novembre 2022**

---

**L'an deux mille vingt-deux, le 16 du mois de novembre à 19 heures 00**

**Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.**

Présents : 21

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER  
M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Lydia LESCOUBE, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et  
représentés :  
6

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER

M. Jérémy BOISSON, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE

M. Patrick MORISSET, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET

M. Jean-Yves MAS, qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOUBE

Mme Hélène LEBLANC, qui a donné procuration à Mme Hélène CROMBEZ

M. Maxime PELLICER est élu secrétaire de séance.

## N° DL16112022-21 : Convention de passage Free – Parcelle 1604, section A

Des conventions de passage sont signées entre la commune et les gestionnaires de réseaux lorsque les travaux envisagés sont réalisés sur l'emprise, en aérien ou en souterrain, de parcelles communales.

La société Free souhaite procéder au déploiement de son réseau sur la parcelle 1604, section A.

Ces travaux consistent en la pose de 3 fourreaux 42/45 sur 24 ml depuis la chambre existante située sur l'accotement de la départemental N°6.

L'emprise de ces travaux est située sur le domaine public (parcelles cadastrées 1604 section A). Il est donc nécessaire préalablement à leur démarrage de signer une convention de passage entre la Ville de Lacanau et la société Free. La convention entre en vigueur à compter de sa signature par les Parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont la convention fait l'objet.

Il s'agit d'une servitude réelle au profit de la distribution de réseau internet.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis de la commission Bâtiments, voirie et réseaux divers du 9 novembre 2022,

**VU** la convention de passage portant le N° d'affaire : FX\_33214\_011\_01\_33214\_GC\_LACANAU 82022.

**CONSIDERANT** la nécessité d'autoriser le société Free à réaliser ces travaux sur ladite parcelle 1604, section A,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :**

### ARTICLE 1

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes relative au renforcement du réseau internet Free à Lacanau, portant sur la parcelle 1604, section A.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le présent document est exécutoire de son caractère. L'absence de mention de responsabilité et caractère exécutoire de cet acte et information de la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

**22 NOV. 2022**

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

**22 NOV. 2022**